

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 17 mars à 20h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 11 mars 2016, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

## **Etaient présents :**

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Michel HUARD, Mme Mauricette LOMBARD, MM. Raphaël BILLETTE, Jacky DUPONT, Mme Sabine FABRE, M. David KHOËL, Mme Maria-Luisa OTERO, MM. Julien PATZOURENKOFF, Pascal POETTE, Pierre THEVENOT

**Absents excusés :** M. Jean-François GEOFFRIN  
Mme Françoise SIMON

**Procurations :** M. Jean-François GEOFFRIN à M. Laurent MARRAS  
Mme Françoise SIMON à M. Michel HUARD

**Assistait également :** Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre BAUDOIN

## **Ordre du jour :**

**1 Convention de dématérialisation**

**2 Subvention pour un séjour pédagogique**

**3 Indemnités des élus**

**4 Durées d'amortissement**

**5 Droit de passage sur une parcelle communale**

**6 Commission embellissement et environnement : fleurissement printanier, arborétum**

**7 Commission fêtes et cérémonies: fête patronale, animation au marais**

**8 Commission des bois**

**8.1 Attribution d'un lot de bois**

**8.2 Changement de destination des parcelles 82 à 84**

**8.3 Inscription et destination des parcelles 132 à 136 pour la récolte de grumes déperissantes ou mûres**

**8.4 Projets de routes forestières "d'Outremont"**

**8.5 Projet de routes forestières de "Grande Enceinte"**

**8.6 Bilan 2015 : régie, martelage, recettes et dépenses**

**8.7 Visite en forêt des élus**

**8.8 Emprise sur la route de Saucourt**

**9 Droit de place**

**10 Questions diverses**



## **1 Convention de dématérialisation**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Notre collectivité est à présent actionnaire de la société SPL-Xdemat, qui propose ce service (voir point 6 du CR du CM du 29/01/16).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- décide, par conséquent, de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture de Haute-Marne, représentant l'Etat à cet effet.

## **2 Subvention pour un séjour pédagogique**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du lycée Philippe LEBON pour un séjour pédagogique à Londres du 28 mars au 2 avril pour deux élèves habitant la commune de Doulaincourt-Saucourt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 40 € au lycée Philippe Lebon pour le séjour pédagogique en Angleterre (Londres) de deux élèves habitant Doulaincourt.

## **3 Indemnités des élus**

Le Maire rappelle que l'état a décidé d'imposer des indemnités fixes aux communes de moins de mille habitants à compter du 1er janvier, pour les maires et maires délégués. L'équipe municipale ayant décidé en début de mandat de réduire ces indemnités, il en résulte pour la commune l'obligation de modifier le régime indemnitaire des élus.

Monsieur le Maire propose donc de ramener le montant de l'indemnité des adjoints à 8,25 % de l'indice IB1015, et de fixer à 4,25% de l'indice IB 1015, le montant de l'indemnité des deux élus détenteurs d'une délégation. Comme la loi l'y autorise, et comme cela se pratique dans d'autres communes le Maire reversera une partie de ses indemnités afin de rester à enveloppe constante au niveau du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les indemnités de fonction des élus, à compter du 1er janvier 2016, comme suit :

**Maire** : 100% de l'indice IB 1015 strate 31 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton) de 500 à 999 habitants ; soit 1355,23 €

**Maire délégué** : 100% de l'indice IB 1015 strate 17 pour une commune de moins de 500 habitants ; soit 646,25 €

**1<sup>er</sup> adjoint** : 100 % de l'indice IB 1015 strate 8,25 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton) de 500 à 999 habitants ; soit 360,66 €

**3<sup>ème</sup> adjoint** : 100 % de l'indice IB 1015 strate 8,25 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton) de 500 à 999 habitants ; soit 360,66 €

**4<sup>ème</sup> adjoint** : 100 % de l'indice IB 1015 strate 8,25 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton) de 500 à 999 habitants ; soit 360,60 €

**Patzourenkoff J.** : 4.12 % de l'indice 1015, soit 156,62 €

**Thevenot P.** : 4.12 % de l'indice 1015, soit 156,62 €

#### **4 Durées d'amortissement**

Madame Mauricette LOMBARD explique que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'amortir les biens comme suit :

**Études** (Article 203) : durée d'amortissement : 5 ans

**Subventions d'équipement- bâtiments et installations** (Article 204.15.82) : durée d'amortissement : 15 ans

**Matériel roulant** (Article 215.71) : durée d'amortissement : 5 ans

**Autre matériel et outillage de voirie** (Article 215.78) : durée d'amortissement : 5 ans

**Matériel de bureau et matériel informatique** (Article 218.3) : durée d'amortissement : 3 ans

**Mobilier** (Article 218.4) : durée d'amortissement : 7 ans.

#### **5 Droit de passage sur une parcelle communale**

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur PIOT Tony s'est porté acquéreur des parcelles B 751 et 799 situées sur le territoire de Doulaincourt-Saucourt, à la condition que soit constituée préalablement à la signature de la vente, une servitude de droit de passage conventionnelle, lui permettant d'accéder à pied depuis la voirie jusqu'à la parcelle.

Le vendeur, madame Fortain, sollicite la possibilité d'établir au profit du futur propriétaire du terrain cadastré B 751 et 799 une convention de servitude permettant à ce dernier d'accéder à pied depuis la rue du général Leclerc en passant par les parcelles communales cadastrées B 1086, puis, 1085, 1082 et 1114, à l'endroit indiqué sur le plan ci-annexé.

Cette servitude sera établie pour un passage à pied uniquement, sans frais à charge de la commune, sans indemnité à la charge ou au profit de la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de la conclusion d'une convention de servitude de passage sur le terrain communal aux conditions fixées ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document afférant.

## **6 Commission embellissement et environnement : fleurissement printanier, arboretum**

M. Pierre THEVENOT informe les élus que la plupart des devis sont parvenus en mairie et que la commission statuera prochainement.

L'arboretum est désormais opérationnel. Les panneaux d'information sont en place, mais il manque le grand panneau d'accueil qui attend encore l'arrivée de ses pattes de scellement.

L'inauguration sera effectuée avec les élèves de l'école et ceux du collège ainsi qu'avec les acteurs de ce projet. Le maire félicite en particulier les employés communaux et Julien Patzourenkoff pour la réalisation de la barrière anti-sanglier.

M. Pierre THEVENOT informe enfin les élus de la demande des devis pour les poubelles à déjections canines.

## **7 Commission des fêtes et cérémonies : fête patronale, animation au marais**

M. Raphaël BILLETTE informe les élus de sa rencontre avec les responsables des manèges forains. Pour la fête patronale, il a été décidé d'installer les attractions aux mêmes emplacements que l'an passé.

La buvette sera tenue cette année par le Club Sportif de Doulaincourt Saucourt (CSDS : Foot).

Raphaël BILLETTE précise aux élus le déroulement de l'animation au Marais des Grands Prés les 3 et 4 juin :

- le vendredi 3 juin, après-midi sera organisée une visite du site pour 2 groupes : les élèves des écoles et les résidents de l'EHPAD

M. BROUILLARD du Centre des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) assurera la visite du Marais et il y aura également une animation autour du four à pains.

- le samedi 4 au matin est prévue une visite du marais pour tous les publics avec M. BROUILLARD (s'inscrire en mairie). La municipalité offrira ensuite l'apéritif avant un repas sorti du sac et pris en commun autour du Four à pain en fonction depuis la veille.

Raphaël BILLETTE rappelle ensuite, demain 18 mars, la séance de "Cinéma à Doulaincourt" organisée par l'association Ciné Clap. Cette séance sera suivie d'un pot de l'amitié offert par la municipalité. Raphaël BILLETTE rappelle que l'objectif retenu par l'association et soutenu par la mairie est de réaliser 6 projections par an.

Demain 18 mars a lieu le "Marché de Printemps" de l'EHPAD : vente d'objets de Pâques, et concert avec le groupe "Manhattan".

M. Raphaël BILLETTE a par ailleurs contacté Pierril BUGNOT de Poissons pour l'organisation éventuelle d'un concert avec son "Phil Jazz Band". Il s'agit d'un "Big Band" d'environ 25 musiciens. Le tarif serait de l'ordre de 600 €.

Il rappelle ensuite les dates des deux spectacles organisés par Françoise BANCELIN de la médiathèque municipale avec la Médiathèque départementale de Chaumont :

- le 27 mai Chansons françaises : "Mon vide grenier de la Chanson" par Alexandre DOIZENET

- le 7 octobre "La mouette et le chat" spectacle tout public par Sophia SHAIKH

L'exposition 14/18 sera organisée en novembre. Raphaël BILLETTE demande aux élus de réfléchir à l'organisation d'un éventuel voyage à Verdun à l'occasion des commémorations du centenaire de la première guerre.

## **8 COMMISSION des BOIS**

### **8.1 Attribution d'un lot de bois**

Quatre offres sont parvenues en mairie allant de 1.50 euros du stère à 6.50 euros du stère.

Le conseil municipal à l'unanimité (J.Patzourenkoff ne prenant pas part au vote), décide d'attribuer le lot à l'offre la plus élevée soit 6.50 euros/stère.

### **8.2 Changement de destination des parcelles 82 à 84 :**

Ce lot de parcelles, initialement destiné à de l'affouage pour le taillis et à de la régie pour les grumes (vente des houppiers de celles-ci), peut être vendu du fait d'un stock d'affouage suffisant. Cela représente un volume de 1305 m<sup>3</sup>. Après en avoir délibéré (J.Patzourenkoff ne prenant pas part au vote), le conseil municipal décide de proposer l'intégralité des produits martelés à la vente de bois sur pied en juin 2016.

### **8.3 Inscription et destination des parcelles 132 à 136 pour récolte de grumes déperissantes ou mûres**

De nombreux gros bois dans ces parcelles méritent d'être exploités du fait de leur état sanitaire très moyen.

Après en avoir délibéré (J.Patzourenkoff ne prenant pas part au vote), décide d'inscrire à l'état d'assiette 2016 les parcelles 132 à 136 pour une coupe sanitaire, les grumes étant exploitées en régie saison 2016/2017 et les houppiers délivrés aux affouagistes.

## **Projets de routes forestières**

### **8.4 Route forestière de "la Grande Enceinte"**

Ce canton n'est desservi par aucune route forestière, lors des exploitations le chargement des bois doit s'effectuer depuis la route départementale menant à Pautaines. Le projet consiste à créer une route forestière entre les parcelles 5 et 6 ainsi qu'une zone de dépôt retournement à l'intersection des parcelles 2/3/5/6.

Après en avoir délibéré (J.Patzourenkoff ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal décide d'approuver le projet dans le canton de «La Grande Enceinte» sur la base de l'avant-projet sommaire présenté par l'Office National des Forêts d'un montant de 30 100 € (possibilité d'avoir 50% d'aides).

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de procéder à la consultation d'entreprises et au montage du dossier de demande de subvention pour une réalisation des travaux en 2017.

### **8.5 Route forestière "d'Outremont"**

Cette route forestière nécessite de gros entretiens, le projet consiste à mettre au gabarit l'intégralité de la route, comme pour la route forestière des bois de Saucourt.

Après en avoir délibéré (J.Patzourenkoff ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le projet dans le canton de «Outremont et Gonvau Bois» sur la base de l'avant-projet sommaire présenté par l'Office National des Forêts d'un montant 89 850 € (possibilité d'avoir 50% d'aides).

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de procéder à la consultation d'entreprises et au montage du dossier de demande de subvention pour une réalisation des travaux en 2017.

### **8.6 Bilan 2015**

#### **Régie**

1486 m<sup>3</sup> de grumes ont été exploités cet hiver à savoir : 211 m<sup>3</sup> de chêne, 658 m<sup>3</sup> de hêtre, 123 m<sup>3</sup> de feuillus précieux et 494 m<sup>3</sup> de surbilles. Les ventes de ces grumes s'élèvent à 109 340 € auxquelles il faut retirer les frais d'exploitation d'un montant de 37 341 €.

#### **Martelage saison 2015/2016**

26 parcelles ont été martelées cette saison par l'Office National des Forêts pour une surface de 178 ha. Cela représente un volume de 6194 m<sup>3</sup> répartis comme suit : 5009 m<sup>3</sup> de taillis destiné à la vente de bois sur pied de juin ou à de l'affouage, 683 m<sup>3</sup> de grumes et 502m<sup>3</sup> de houppiers des grumes.

## **Recettes/dépenses forêt 2015**

Le montant des dépenses en 2015 s'élève à 73 311 € et le montant des recettes à 133 684 €.

## **8.7 Visite des Élus**

Une visite des élus en forêt est prévue le 2 avril 2016 à 9h00. Une visite avec les habitants sera proposée plus tard en saison.

## **8.8 Emprise sur le bord de la route de Saucourt (RD67)**

La route entre Saucourt et Donjeux sera fermée du 4 au 15 avril 2016 afin de couper les arbres en bordure de celle-ci. Sur ce tronçon une partie des bois appartiennent à la commune, il est nécessaire d'en abattre quelques-uns. Des demandes de devis ont été effectuées pour l'abattage des plus dangereux.

## **9 Droit de place**

Monsieur le Maire informe de la mise en place, à partir du 12 avril, d'un marché sur la place Charles de Gaulle qui aura lieu un mardi tous les 15 jours de 16h à 19h30. Cette démarche étant à l'initiative des élus de la commune, il est proposé dans un premier temps de laisser le droit de place à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## **10 Informations et questions diverses**

Sur la question de l'évolution des communautés de communes, le maire rappelle que l'amendement que nous avons déposé auprès de la commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) a été, comme nous nous y attendions, logiquement rejeté notamment en raison du problème de l'enclavement de la commune de Domrémy.

Notre démarche reste cependant valide. Nous persistons dans notre position et restons en contact avec la communauté de communes de Joinville.

La perception d'Andelot est menacée de fermeture imminente. A l'unanimité, le bureau de la CCVR (Communauté de Communes de la Vallée du Rognon) a décidé d'une manifestation samedi 26 mars sur la place du Cantarel à Andelot.

Il s'agit d'un nouveau service public qui disparaît, particulièrement utile au niveau de nos communes rurales. Le maire invite donc les élus disponibles à participer à cette action en faveur de la défense du service public.

Le Directeur de La Poste a demandé à venir s'exprimer devant le conseil municipal. Il avait été convenu que le Directeur participe à une réunion publique d'explications. Le Maire va donc lui adresser une réponse en ce sens.

Des contacts ont été pris avec la propriétaire de l'Hôtel de l'Industrie, et avec la préfecture. Les élus étudient les possibilités de relancer l'activité du dernier bar-tabac du village.

M. Pierre THEVENOT informe les élus que le "Club de Tir de Doulaincourt" existe toujours et est prêt à accueillir les personnes désireuses de se familiariser avec cette activité. Contacter le président M. Jean-Pierre GASTINE - téléphone : 06 62 90 32 95

M. Jean-Pierre BAUDOIN signale que le "Club de Randonnée de Doulaincourt-Saucourt" recherche toujours des dirigeants. Les personnes qui seraient intéressées par l'organisation de ce futur club peuvent se mettre en relation avec le secrétariat de Mairie qui les mettra en contact avec le représentant départemental de la Fédération de Randonnée pédestre.

M. Raphaël BILLETTE soumet à la réflexion des élus le problème de l'accessibilité des trottoirs aux handicapés notamment pour certains résidents de l'EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

En mairie, le 21/03/2016  
Le Maire  
Laurent MARRAS

République Française  
Département de la Haute-Marne  
**Commune de DOULAINCOURT-SAUCOURT**

## Liste récapitulative des délibérations

### Séance du 17 Mars 2016

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2016-15	Convention dématérialisation - télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
2	2016-16	Subvention séjour pédagogique
3	2016-17	Indemnités élus
4	2016-18	Durées d'amortissement
5	2016-19	Droit de passage sur une parcelle communale



6	2016-20	Attribution d'un lot de bois
7	2016-21	Changement de destination parcelles 82 à 84
8	2016-22	Inscription et destination des parcelles 132 à 136 pour récoltes de grumes déperissantes ou mûres
9	2016-23	Projets routes forestières Outremont
10	2016-24	Projet routes forestières Grande Enceinte
11	2016-25	Droit de place

### **Emargements du conseil municipal du 17 mars 2016**

Elus	Fonction	Emargement
<b>MARRAS Laurent</b>	Maire	
<b>BAUDOIN Jean-Pierre</b>	Adjoint	
<b>BILLETTE Raphaël</b>	Adjoint	
<b>LOMBARD Mauricette</b>	Adjoint	
<b>DUPONT Jacky</b>	Conseiller	
<b>FABRE Sabine</b>	Conseiller	

<b>HUARD Michel</b>	Conseiller	
<b>KOEHL David</b>	Conseiller	
<b>OTERO Maria-Luisa</b>	Conseiller	
<b>PATZOURENKOFF Julien</b>	Conseiller	
<b>POETTE Pascal</b>	Conseiller	
<b>SIMON Françoise</b>	Conseiller	Excusé (Procuration à HUARD Michel)
<b>THEVENOT Pierre</b>	Conseiller	
<b>GEOFFRIN Jean François</b>	Maire-Délégué	Excusé (Procuration à MARRAS Laurent)